

And-Jëf / PADS AUTHENTIQUE

Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme

**Le Programme
Fondamental**

Programme Fondamental de And-Jëf Authentique

Depuis son accession à l'indépendance formelle en 1960, le Sénégal n'a jamais pu se placer réellement sur l'orbite du développement, la bourgeoisie politico-bureaucratique et compradore qui le dirige depuis étant plus préoccupée par son enrichissement personnel et sa pérennisation au pouvoir par tous les moyens que par le souci de satisfaire les besoins de mieux-vivre et de bien-être des larges masses populaires. Depuis 1979 les plans d'ajustement et de redressement se succèdent tandis que le pays poursuit inexorablement sa descente aux enfers.

Le socialisme sans libertés, ni création de biens et de richesses au bénéfice des larges masses populaires d'abord n'est que barbarie et caricature. Tel est le message délivré par la débâcle du socialisme bureaucratique néo-bourgeois et que And-Jëf Authentique sa perçu pour sa part, depuis fort longtemps. Mais nous ne jetterons pas le bébé avec l'eau du bain. La voie socialiste demeure malgré ce qui précède la seule alternative émancipatrice pour l'humanité face à un capitalisme qui, malgré le développement accéléré des forces productives qu'il a engendré dans les pays du centre industrialisé, s'est révélé incapable de promouvoir l'épanouissement des Hommes.

Aux questions angoissantes que le pays et le peuple se posent, And-Jëf Authentique tente de répondre par une démarche articulant programme général et programme alternatif dans la perspective de recherche d'une voie menant à travers les étapes et transitions nécessaires une Afrique libre, unie, démocratique, socialiste et prospère, la voie d'un panafricanisme socialiste contemporain du troisième millénaire.

Le programme général (PG) a pour ambition de prendre en compte les intérêts fondamentaux et à long terme des masses laborieuses.

Le programme alternatif (PA) quant à lui, fixe des objectifs concrets et délivre une approche pour la prise en charge immédiate des problèmes du peuple et du pays dans les conditions actuelles.

Le programme général et le programme alternatif concret s'interpénètrent et se complètent. Le programme général sert de boussole au Programme Alternatif tandis que les avancées dans la matérialisation du PA au cours des processus de lutte, transformation et connaissance constituent autant de nouveaux intrants devant enrichir la démarche, le contenu et la vision du programme général.

Le présent document, le Programme Général de And-Jëf Authentique, vise la réalisation des cinq objets généraux ci-après.

I. L'instauration d'un Etat laïc, démocratique et populaire

Pour y arriver, And-Jëf Authentique devra :

1. Œuvrer à la conquête du pouvoir politique afin d'édifier un Etat démocratique, décentralisé, basé sur la souveraineté du peuple et un régime de séparation réelle des pouvoirs. A cet effet, à la place de la constitution en vigueur, mettre en place une nouvelle constitution instaurant un régime parlementaire en rupture d'avec le régime présidentieliste monocratique.

2. Dans le cadre d'une laïcité positive de l'Etat, garantir à tous la liberté de croyance et d'exercice du culte. Garantir toutes les libertés démocratiques (droit de vote, de grève, de manifestation, de réunion, liberté d'association, de pensée et d'expression) et leur plein exercice, notamment par les larges masses populaires. Garantir aux forces militaires et paramilitaires le droit de vote et d'adhésion aux organisations démocratiques. Garantir la tenue régulière d'élections libres, transparentes et démocratiques.

3. Rechercher par des mécanismes et des institutions appropriés et par des formes vivantes, l'exercice du pouvoir par le peuple souverain à travers des dirigeants liés au peuple et incarnant ses intérêts. Garantir la participation et le contrôle populaires, le respect des principes de l'élection et de la révocabilité, de la limitation des mandats et des cumuls de fonctions.

4. Contribuer activement à l'unité africaine aux plans politique, économique, social et culturel dans l'optique d'une Afrique libre, réhabilitée, démocratique et socialiste. Définir et mettre en œuvre sous ce rapport une juste politique d'unité avec les pays frontaliers du Sénégal.

5. Réduire le train de vie de l'Etat et mener une guerre sans merci contre la corruption, la gabegie et les détournements des deniers publics à travers notamment la criminalisation de ces délits et leur non-prescription.

II. L'édification d'une économie nationale autocentrée dans la perspective de l'intégration et de l'unité des peuples et des pays africains.

Pour cela, il s'agira de :

6. Contrôler l'intervention étrangère sur l'économie et assurer une part prépondérante l'Etat, aux entités collectives et aux privés nationaux dans les secteurs clés : mines, banques, assurances, huileries, complexes agro-industriels, les principaux réseaux de transport, le commerce extérieur, les complexes touristiques, la presse et les industries culturelles. Lutter résolument pour l'unité des peuples africains passant par des ensembles intégrés politiquement et économiquement (monnaie, industrie, commerce, agriculture, communication, etc.).

7. Développer le capital national dans la perspective de sa participation optimale à l'édification d'une économie combinant la planification comme ligne directrice et la loi du marché comme stimulant. Assurer le soutien encore nécessaire de l'Etat au développement de l'agriculture et de l'industrie locales. Encourager et développer les PME, PMI et les micro-entreprises ; promouvoir un développement rationnel du secteur informel par une politique de crédits adaptée et de fiscalité appropriée.

8. Elaborer un nouveau code des investissements et instaurer une nouvelle politique d'épargne et d'investissement en adéquation avec les exigences de mobilisation des ressources et d'un développement endogène.

9. Aider à l'organisation démocratique et rationnelle d'un secteur artisanal rénové pour sa contribution optimale à l'œuvre de construction nationale. Veiller à la formation des artisans, en intégrant les techniques nouvelles, à l'amélioration de la qualité de leur production et assurer à celles-ci les débouchés nécessaires. Promouvoir les emplois rémunérateurs dans ce secteur en relation avec les besoins grandissants de la consommation populaire.

10. Définir et mettre en œuvre une politique agricole intégrée. Prendre pour base l'agriculture intensive là où le potentiel hydraulique le permet ; valoriser les ressources locales (fruits, céréales, etc.), créer des unités de transformation industrielle de ces produits dans la perspective de réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Promouvoir une réforme agraire qui assure une exploitation rationnelle de la terre au profit de ceux et de celles qui la travaillent. Promouvoir des formes variées d'organisation des agriculteurs, éleveurs et autres travailleurs ruraux et les soutenir sur les plans technique et matériel. Garantir une rémunération satisfaisante des produits agricoles d'accord parties avec les agriculteurs et favoriser l'accès au crédit bancaire.

11. Résoudre le problème de l'eau par la réalisation rationnelle de barrages de retenue, la multiplication et l'optimisation de forages, de puits et par l'utilisation judicieuse des ressources en eau de surface notamment la mise en place de bassins de retenue des eaux pluviales. Promouvoir des techniques simplifiées et souples susceptibles d'être prises en charge par les populations rurales qui devront à terme être les artisans principaux de la maîtrise de l'eau.

12. Soutenir et développer la pêche artisanale par l'appui institutionnel, matériel et financier aux producteurs et à leurs organisations ; lutter efficacement contre le pillage de nos ressources halieutiques, délimiter et protéger les zones de reproduction ; œuvrer au développement de la pêche industrielle et des unités de transformation des produits de ce secteur. Réviser les accords avec les différents partenaires internationaux pour la sauvegarde des intérêts nationaux.

13. Travailler à l'intégration des différentes activités agricoles et à l'établissement de rapports étroits entre l'agriculture comme base, l'industrie comme facteur dynamisant.
14. Développer les voies de communication routières, ferroviaires, maritimes, fluviales et aériennes; améliorer le système des télécommunications et l'actualiser en intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

15. Assurer le développement des différentes régions sur la base d'une décentralisation judicieuse avec les objectifs suivants :

- désenclaver les régions et localités isolées par une politique hardie de prise en charge de leurs besoins par l'Etat.
- lutter efficacement contre la désertification par une politique judicieuse de peuplement sylvestre originel de mise en défense et de plantation d'arbres utiles (fruitiers, forestiers, bois d'œuvre et de service, etc.),
- lutter contre la salinisation, l'acidification, l'érosion et la dégradation accélérées des sols. Favoriser les investissements dans les régions périphériques.
- réorienter les activités, économiques des localités par une spécialisation-diversification en fonction des potentialités et/ou vocations.
- protéger la faune et la flore.

16. Promouvoir une politique hardie de recherche (fondamentale et appliquée) scientifique, technique et technologique au service de l'industrie, de l'agriculture et d'autres secteurs de la vie sociale, et valoriser pleinement l'expertise nationale.

17. Promouvoir une politique adéquate de protection et de gestion de l'environnement et des écosystèmes par les masses populaires. Contribuer à la lutte mondiale contre la destruction de la couche d'ozone et les changements climatiques.

III. La création des conditions du bien-être social des masses populaires.

Pour y arriver il faudra :

18. Garantir les droits économiques, sociaux et culturels et leur exercice par les masses populaires.

19. Assurer la participation de tous les travailleurs à la gestion et à la direction de leurs unités de production, accroître leur formation scientifique et technique.

20. Améliorer la législation du travail par la prise en compte des intérêts légitimes des travailleurs (salaires, conditions de travail, sécurité sociale, embauche, droit de grève, etc.) et rejeter toute discrimination basée sur le sexe, la race, la nationalité, la religion, etc.

21. Défendre les intérêts légitimes des travailleurs sénégalais à l'étranger et favoriser leur retour et leur insertion dans le tissu économique et social. Garantir la protection des ressortissants non sénégalais au Sénégal et favoriser leur intégration harmonieuse dans le tissu social et économique.

22. Garantir effectivement le droit au travail par la promotion de l'auto-emploi et la lutte efficace pour l'élimination progressive du chômage.

23. Mettre en place une politique fiscale allant dans le sens de l'allègement en faveur des revenus faibles et incitative pour l'économie.

24. Rendre les denrées de base accessibles aux masses en protégeant les intérêts nationaux et populaires.

25. Améliorer la santé physique et mentale des populations par la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique de santé publique en concertation étroite avec les professionnels de la santé et les populations. Mettre l'accent sur la médecine préventive et recourir à l'utilisation moderne de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.

26. Pratiquer une politique de logement qui protège les populations de la spéculation foncière et immobilière. Garantir le droit au logement et promouvoir une politique d'habitat social. Assurer la valorisation et la promotion des matériaux locaux.

27. Assurer un service de transport public et privé convenable et accessible aux masses laborieuses.

28. Mettre en œuvre une politique en direction des femmes qui assure leur libération par :

- la prise en compte de la dimension genre dans le développement, des aspirations et de la spécificité des femmes, ainsi que de la lutte contre toute forme de discrimination et d'oppression à leur encontre.
- l'adoption d'une politique de discrimination positive sur la voie de l'égalité, effective des droits et des devoirs pour assurer la promotion économique, politique et sociale des femmes ainsi que leur participation plus décisive à l'effort d'édification du pays.

29. Promouvoir une politique d'épanouissement de la jeunesse et lui garantir la pratique de loisirs sains; créer les conditions de développement de ses potentialités physiques, intellectuelles et morales ; satisfaire ses aspirations légitimes à servir le peuple en assurant sa participation entière à l'édification de la société nouvelle, notamment son insertion dans la production, lutter contre l'exploitation des enfants au travail.

30. Définir une juste politique d'appui, d'insertion et de réinsertion sociale des personnes âgées, des handicapés physiques et mentaux et des déclassés sociaux ; prendre en compte les handicapés dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques économiques, sociales et culturelles ; promouvoir une politique de prévention de la délinquance, améliorer les conditions de vie dans les prisons et mettre l'accent sur le travail productif, l'instruction, la rééducation et la réinsertion sociale des petits délinquants ; assainir l'environnement social par une lutte multiforme contre les tares telles que drogue, prostitution, alcoolisme, agressions, etc.

31. Promouvoir une politique d'investissement et d'incitation pour rendre l'électricité, l'eau courante et les télécommunications accessibles aux larges masses populaires tant urbaines que rurales.

32. Stimuler une pratique de masse de l'éducation physique et des sports en mettant l'esprit de compétition au service de l'amitié et de la compréhension entre les pratiquants, les amateurs et les peuples.

IV. L'avènement d'une culture nationale pluraliste, progressiste et scientifique.

A cet effet il s'agira de :

33. Assurer le développement culturel des différentes composantes ethniques et leur plein épanouissement dans le respect et l'acceptation des différences enrichissantes. Promouvoir les arts et la littérature, améliorer le statut des travailleurs culturels et garantir la protection de la propriété intellectuelle. Promouvoir une culture d'appropriation par les populations des technologies nouvelles de communication (audio, visuelle et, écrite) et valoriser les techniques de communication traditionnelles.

34. Garantir au moins l'enseignement fondamental gratuit et obligatoire pour tous les enfants ; éradiquer l'analphabétisme, lutter contre l'obscurantisme et l'illettrisme ; œuvrer à la mise en place d'un service public de l'enseignement assurant à tous une éducation et une formation de qualité ; promouvoir et valoriser l'utilisation officielle des langues nationales ; concevoir et mettre en œuvre en concertation avec tous les acteurs impliqués un système éducatif en adéquation avec les objectifs de développement économique, social et culturel du pays.

Promouvoir une culture nationale scientifique et travailler à la réappropriation des valeurs culturelles positives.

V. La mise en œuvre d'une politique d'indépendance et de souveraineté effective.

Il faudra :

35. Défendre fermement la souveraineté nationale dans tous les domaines et l'intégrité territoriale du Sénégal tout en œuvrant pour l'unité des peuples africains ; édifier une armée populaire nationale participant pleinement à l'effort de développement ; travailler à l'organisation et à la formation militaire et paramilitaire des masses pour assurer l'autodéfense généralisée du peuple.

36. Réviser les accords inégaux contractés avec les pays étrangers ; évacuer les bases militaires françaises et américaines et empêcher toute nouvelle implantation de bases militaires étrangères.

37. Mener une politique extérieure visant à développer la coopération économique, scientifique, culturelle, militaire et politique sur la base de :

- l'échange avec tous les pays sur la base du respect et des intérêts mutuels.
- la non-agression mutuelle et de la coexistence pacifique.
- la non-ingérence dans les affaires intérieures, et de la priorité à la coopération Sud-Sud.
- la priorité à une véritable coopération.

38. Appuyer et soutenir activement toutes les luttes et causes pour l'émancipation des nations, des peuples et des hommes ; solidarité avec les frères et sœurs de la diaspora noire dans le monde.